

# Demande d'aménagement des conditions d'examens et concours

## Année 2019-2020



*Ce document est composé :*

- d'une **notice** (pages 1 à 4)
- et du **formulaire de demande** à remplir (pages A et B)

Afin de compenser votre handicap, vous souhaitez bénéficier d'un aménagement des conditions d'examens et de concours, qu'il s'agisse de contrôles continus ou terminaux : épreuves écrites, orales ou pratiques.

Cette démarche est **personnelle**. Elle est **indispensable** pour bénéficier d'aménagements aux examens organisés par l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA).

Cette démarche est indépendante :

- de toute démarche réalisée dans un autre établissement (enseignement secondaire, autre université...)
- de toute décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

### **Attention**

Votre demande doit être formulée le plus tôt possible : **dès la rentrée**, ou si possible **au moins un mois avant le début de vos épreuves**. La date retenue est celle où vous transmettez votre **dossier complet** (y compris les pièces justificatives).

Les demandes incomplètes ou hors délai, ainsi que le non-respect de la procédure, sont susceptibles :

- d'empêcher le traitement de votre dossier
- de retarder, et parfois de rendre impossible la mise en place des aménagements demandés.

## Voici la démarche à effectuer

### 1. Contactez la Mission handicap de l'URCA

Cette étape **indispensable** doit être réalisée en premier lieu pour vous conseiller et vous accompagner, et pour assurer le bon suivi de votre demande.

Campus Croix-Rouge (Bâtiment 4 – bureau 1016)  
57 rue Pierre Taittinger - BP 30 - 51571 Reims Cedex  
**03 26 91 81 00 – handicap@univ-reims.fr**

Campus Moulin de la Housse (locaux de la BU, bâtiment 14)  
UFR Sciences - rue des Crayères  
BP 1039 - 51687 Reims Cedex 2  
**03 26 91 85 32 – handicap@univ-reims.fr**

Informations complémentaires : [www.univ-reims.fr/handicap-etudiant](http://www.univ-reims.fr/handicap-etudiant)

### 2. Prenez rendez-vous auprès du médecin du SUMPPS

(Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

Lieu d'inscription :

Reims  
Châlons-en-Champagne  
Charleville-Mézières  
Inscription en enseignement  
à distance  
Inscription au DAEU

Prenez rendez-vous :

**SUMPPS campus Moulin de la Housse** (bâtiment 8)  
BP 1039 – 51687 REIMS CEDEX 2  
Tél **03 26 91 83 20** (secrétariat)

*Accès routier : chemin des rouliers*

Troyes (IUT)

**IUT de Troyes**  
9, rue de Québec  
BP 396 – 10026 TROYES CEDEX  
Tél **03 25 42 46 20** (infirmierie)

Troyes (ESPE - Campus des Comtes de Champagne)  
Chaumont

**SUMPPS - Maison des Étudiants**  
6, rue de la petite Courtine  
10000 TROYES  
Tél **03 25 80 80 50** (infirmierie)

NB. Plus d'informations (coordonnées, accès...) sur [www.univ-reims.fr/sumpps](http://www.univ-reims.fr/sumpps)

### 3 . Complétez votre dossier

- Remplissez le formulaire de demande (pages A et B, à la fin de ce document), cochez les cases correspondant aux aménagements dont vous souhaitez bénéficier. N'oubliez pas de préciser si nécessaire les raisons et détails de vos demandes.
- Datez et signez le formulaire.
- Joignez au formulaire les documents médicaux récents **permettant d'évaluer votre handicap** (selon votre situation : comptes rendus, résultats biologiques, bilans spécialisés...), éventuellement les documents pédagogiques à votre disposition ou tout autre document utile.

**Important.** Les documents médicaux sont indispensables, un simple certificat indiquant que vous avez besoin d'un aménagement ne peut suffire. D'autre part, la seule connaissance d'un diagnostic ne permet pas toujours de déterminer quels aménagements sont adaptés.

Si vous ne savez pas quels documents sont nécessaires, le médecin du SUMPPS fera le point avec vous. Il pourra vous demander de fournir des éléments complémentaires.

### 4 . Apportez votre dossier complet au SUMPPS

Vous remettrez le dossier complet (formulaire et documents médicaux) **au médecin du SUMPPS** le jour de votre rendez-vous.

(Vous pouvez conserver les pages 1 à 4, qui comportent des informations et des coordonnées qui peuvent encore vous être utiles)

#### **Contactez la Mission handicap de l'URCA :**

- **en cas de difficultés** (par exemple pour compléter le formulaire, pour réunir les documents demandés...)
- **en l'absence de retour suite à votre demande**
- **si votre situation a changé** (évolution de vos besoins, changement de composante...)
- **si vous souhaitez renouveler une demande**
- **si vous envisagez de vous inscrire prochainement à l'URCA...**

## Les suites de votre démarche

- Le médecin du SUMPPS désigné par la CDAPH rédige un avis médical sur les aménagements demandés, **tenant compte de vos demandes, des justificatifs fournis et des possibilités d'aménagements dans votre formation**. Il précise également la durée pendant laquelle ces aménagements sont préconisés.

Attention : si le médecin du SUMPPS considère qu'il manque des documents indispensables, votre demande restera en attente, jusqu'à ce que vous fournissiez les justificatifs demandés.

- Certaines demandes peuvent nécessiter la réunion d'une **équipe plurielle** (composée de la Coordinatrice de la Mission handicap, du médecin du SUMPPS, d'un responsable pédagogique...), à laquelle vous participez de plein droit. Cette réunion a notamment pour but de préciser les aménagements qui peuvent vous être proposés, en tenant compte de votre situation et des attentes de votre formation.
- Le Président de l'Université prend connaissance de l'avis médical (et le cas échéant, de la proposition de l'équipe plurielle). Il décide des aménagements qui vous sont accordés.
- Deux documents vous sont transmis par votre scolarité : l'avis du médecin, et l'arrêté pris par le Président.

**Important.** Lorsque vous recevez l'arrêté, il est essentiel de le relire pour :

- **vérifier l'exactitude des informations** (ex : état civil, intitulé de votre formation...)
- **connaître quels aménagements vous sont accordés**
- **connaître la durée pendant laquelle les aménagements s'appliquent.**

Si vous pensez que vous aurez toujours besoin d'aménagements à l'issue de la durée indiquée, anticipez : contactez la Mission handicap pour prévoir un renouvellement.

# Formulaire de demande d'aménagement des conditions d'examens et concours – Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

à compléter et à remettre au médecin du SUMPPS,  
avec les documents permettant d'évaluer votre handicap

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Lieu de naissance</b>	
<b>Numéro Étudiant</b>	
<b>Adresse complète</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	
<b>Formation suivie</b>	
<b>Projet professionnel</b>	
Avez-vous entrepris une démarche auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ne sais pas	
Indiquez si vous bénéficiez de mesures telles que : RQTH, carte d'invalidité ou AAH, transport spécifique... et leur date de validité :	
<hr/>	
<hr/>	
<hr/>	

Je souhaite bénéficier des aménagements demandés pour les examens :

du 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire 2019-2020

et/ou

du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire 2019-2020

Cochez vos demandes d'aménagements (et précisez si nécessaire) :

**Temps supplémentaire :**

- épreuves écrites       préparation des épreuves orales  
 épreuves orales       autre (à préciser)
- 

**Temps de pause**

---

**Secrétaire d'examen**

---

**Assistance d'un spécialiste dans un mode de communication**

---

**Adaptation des sujets d'examen**

(ex : agrandissement, transcription en braille...)

---

**Matériel spécifique mis à disposition en salle d'examen**

(ex : ordinateur...)

---

**Utilisation de matériel personnel en salle d'examen**

(ex : dispositif médical ; matériel informatique ; médicaments...)

---

**Accessibilité des salles d'examen et des locaux**

---

**Adaptation de certaines épreuves (à préciser)**

---

**Autres demandes (à préciser)**

---

Par la présente, j'accepte que l'avis médical du SUMPPS soit transmis aux services administratifs compétents de l'URCA pour les suites de ma demande.

**Nom** \_\_\_\_\_

**Signature :**

**Date** \_\_\_\_\_